

MOUVEMENT 2025

**APPEL À CANDIDATURE POUR POSTE SPÉCIFIQUE DONNANT LIEU
À COMMISSION D'ENTRETIEN**

POSTES DE DIRECTION EN REP OU REP + (MOINS DE 9 CLASSES)

[Retour des candidatures pour le 26 janvier 2025, délai de rigueur](#)

Commissions d'entretiens prévues les mercredis 19 et 26 mars et le mercredi 02 avril 2025 (des dates supplémentaires pourront être ajoutées au regard du nombre de candidats)

Titre requis : Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur en cours de validité au 01/09/2025. **Les inscriptions sur une liste d'aptitude antérieure au 1^{er} septembre 2023 ne sont pas valides pour le mouvement départemental 2025, même si l'enseignant est affecté à titre définitif sur un poste de direction.**

Missions du directeur :

Les actions du directeur en REP s'inscrivent dans le référentiel du directeur d'école et du référentiel de l'éducation prioritaire. Ses missions (pilotage pédagogique, garantir le fonctionnement de l'école, établir des relations de qualité avec les partenaires et les parents) sont à articuler autour des six priorités des réseaux d'éducation prioritaire :

- Garantir l'acquisition des fondamentaux ;
- Conforter l'école bienveillante et exigeante ;
- Mettre en place un fonctionnement d'école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires ;
- Favoriser le travail collectif ;
- Accueillir et accompagner les enseignants ;
- Participer au pilotage et à l'animation des réseaux.

Compétences attendues :

- Savoir impulser une réflexion pédagogique ;
- Encourager l'innovation pédagogique au service de la réussite des élèves ;
- Piloter les classes dédoublées (GS/CP/CE1) ;
- Favoriser la concertation et assurer la cohérence des enseignements ;
- Utiliser les évaluations nationales pour favoriser la personnalisation des parcours ;
- Connaissances réglementaires et fonctionnelles de l'école ;
- Savoir animer une équipe, fédérer autour d'un projet ;
- Impulser la continuité des apprentissages du cycle 1 à la fin du cycle 3 ;
- Disponibilité, écoute, dialogue ;
- Favoriser le travail d'équipe pour la prise en compte des besoins des élèves.

Les enseignants affectés sur un poste de direction en REP ou en REP+ à titre définitif et dont l'inscription sur la liste d'aptitude est valide pour le mouvement 2025 n'ont pas à répondre à l'appel à candidature. Ils participent au mouvement avec une priorité équivalente à un avis « très favorable » sur l'ensemble des postes de direction en REP ou en REP+, pour les écoles de moins de 9 classes uniquement. Les avis obtenus depuis le mouvement 2023 demeurent valables pour le mouvement 2025, sans avoir à répondre à l'appel à candidature.

Pour postuler : remplir la démarche Colibris et y joindre un CV accompagné d'une lettre de motivation

RAPPEL :

- pour pouvoir être traités dans le cadre du mouvement, les vœux doivent être saisis par le postulant ; se présenter devant la commission d'entretien ne suffit pas à postuler.